



Ville de Vernon  
EN NORMANDIE

Hôtel de Ville  
Service instructeur : Ressources Humaines  
Place Barette – BP 903 – 27207 Vernon CEDEX  
Tél : 0800027200 - Fax : 02.32.53.30.45

**ARRETE RH/N° 25-130**  
**portant tableau définitif d'avancement de grade**  
**ASEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire de la Ville de Vernon,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la Fonction Publique,  
Vu l'arrêté n° A968/2022 du 1er novembre 2022 portant délégation de fonctions à M. Eric FAUQUE, conseiller municipal délégué du 1<sup>er</sup> Maire-adjoint en charge des Ressources Humaines,  
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 2 décembre 2020, 15 mars et 15 juin 2022,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de **ASEM principal de 1<sup>ère</sup> classe**, au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM et PRENOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
JURION Magalie	ASEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/06/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

**ARTICLE 4 :** Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur.

Fait à Vernon le

**Eric FAUQUE**  
Conseiller municipal délégué  
auprès du 1<sup>er</sup> Maire-adjoint en charge  
du pilotage des Ressources Humaines

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1